

Le plan cancer 3
Remise du bilan 2017 au Président de la République
Avancées sur l'AJPP

Lors de la remise du bilan 2017 du plan cancer 3 au Président de la République, le 14 février 2017, réunion à laquelle nous assistions, la Ministre de la santé, Madame Marisol Touraine nous répond :

- Qu'en ce qui concerne le traitement des dossiers d'AJPP, ses services ont donné des instructions, suite à nos dernières interventions, et que début février 2017, il n'y avait que 29 demandes qui étaient déposées depuis plus d'un mois et qui n'avaient pas été traitées.
- Madame Marisol Touraine prépare une instruction aux caisses d'allocations familiales pour leur demander d'instruire en urgence, c'est-à-dire dans un délai **de moins de 10 jours**, tous les dossiers d'AJPP. L'objectif étant que le traitement de ces dossiers en 10 jours permette aux demandeurs d'avoir le versement de la prestation au bout **d'un mois** (suite au dépôt de la demande).. Cette instruction explicite sera envoyée aux Caisses d'allocations familiales
- Pour la centralisation du traitement des dossiers : le ministère a mis en place un dispositif où le traitement des dossiers sera réalisé par 4 caisses qui correspondent à des secteurs géographiques : la Meuse, l'Indre, la Lozère et les Hautes Alpes. L'idée est que pour la fin de l'année ce dispositif soit fonctionnel pour la quasi-totalité des prestations. Au départ l'objectif était qu'en 2017 50% des prestations AJPP soient mutualisées, et qu'en 2018 100% des demandes de prestations soient mutualisées. Devant notre insistance, Madame Marisol Touraine a fait accélérer le processus pour que 2017 voit la mutualisation de toutes les prestations d'AJPP.
- Le dernier bilan du Ministère indique qu'il y a 4000 demandes d'AJPP par an, toutes ne concernent pas l'oncologie pédiatrique puisque cette allocation est accessible à toutes les maladies graves, accidents etc.

La secrétaire générale de l'UNAPECLE
Catherine VERGELY